

Bordeaux : les profs de gym dénoncent leur éviction

Lecture 2 min

[A La Une Bordeaux](#)



Par Yannick Delneste

Publié le 22/05/2020 à 14h31

Des enseignants girondins d'Éducation physique et sportive (EPS) estiment que le dispositif périscolaire "Santé, Sport, Culture, Civisme" les écartent de la reprise des cours.

"Voudrait-on sortir l'enseignement sportif du système éducatif?" Fabrice Allain du syndicat Snep-FSU pose la question à l'heure où les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports mettent progressivement en place avec les collectivités locales, le dispositif "Santé Sport Culture Civisme" (2S2C).

Ce représentant des professeurs d'EPS dénonce cette "réservation" des installations sportives à cette démarche "faisant entrer l'animation au détriment de l'éducation", au détriment de l'enseignement obligatoire et égalitaire qui prévaut en temps normal. "Le sport périscolaire et associatif est un complément à l'EPS au sein de l'école et ne doit pas rentrer en concurrence ni se substituer à elle", rappelle-t-il.

Dans une métropole bordelaise où dans de nombreuses communes, les installations sportives sont toujours fermées (Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Carbon Blanc, Gradignan, Le Haillan, Parempuyre, St Médard en Jalles...), le

syndicaliste focalise sur la ville-centre et "trouve inacceptable que la ville de Bordeaux fasse le choix de cautionner la relégation de certains enseignements obligatoires dans l'école en dehors du temps scolaire et de participer ainsi à l'accroissement des inégalités."

Inégalités

Fabrice Allain fait référence au mail envoyé par la direction des Sports de la mairie qui a envoyé un mail lundi dernier aux établissements du second degré : "Dans le cadre du plan de réouverture des écoles élémentaires, je vous informe que la Ville de Bordeaux œuvre actuellement à l'organisation du plan 2S2C « Sport, Santé, Culture, Civisme » dont le lancement est prévu le 25 mai prochain et pour lequel l'ensemble de nos équipements sportifs sera prioritairement affecté", peut-on y lire.

"En conséquence, jusqu'à cette date les installations sportives restent inaccessibles. Cependant, une fois stabilisée la planification des activités 2S2C, une utilisation des sites sportifs uniquement de plein air pour la pratique de l'EPS sera envisageable sous réserve du respect des protocoles sanitaires et des disponibilités."

Pour le syndicat, on relègue les professeurs d'EPS au second plan des priorités pédagogiques et l'évocation par le ministre Blanquer d'une pérennisation du dispositif 2S2C lui fait craindre une longue marginalisation. "Ce dispositif est facultatif et peut contribuer à aggraver les inégalités, contrairement aux disciplines de l'École", poursuit M. Allain.

De son côté, Arielle Piazza, adjointe chargée des sports à la ville de Bordeaux, assume "la priorisation des sites au profit de la jeunesse des collèges et peut-être des lycées dans le cadre de ce dispositif. Tous nos sites de plein air sont en attente des demandes des établissements."